



## Ordonnance de télécom CRTC 2017-61

Version PDF

Référence : 2017-6

Ottawa, le 6 mars 2017

### Bruce Telecom – Approbation définitive d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

<b>Demandeur</b>	<b>Avis de modification tarifaire et description</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d’entrée en vigueur</b>
Bruce Telecom	AMT 156 et 156A Renonciation aux frais de service et changements administratifs	26 octobre 2016 16 décembre 2016	11 janvier 2017

2. Le Conseil n’a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire générale